

## CANICULE, FORTES CHALEURS

### Restons en contact

Andilly recense les personnes fragiles et isolées afin de prendre de leurs nouvelles et leur apporter des informations personnalisées lors des épisodes de canicule.

**Faites-vous connaître en mairie** en remplissant le bulletin d'inscription au verso de ce document ou en téléphonant au **01 34 16 46 36**.

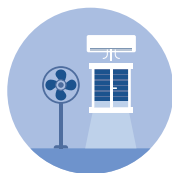
#### En cas de fortes chaleurs : **ADOPTER LES BONNS RÉFLEXES**



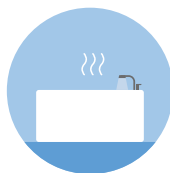
Évitez l'alcool.



Mangez  
en quantité  
suffisante.



Fermez  
les volets et  
fenêtres le jour  
et aérez la nuit.



Mouillez-vous  
le corps.



Donnez et  
prenez  
des nouvelles  
de vos proches.

EN CAS DE MALAISE,  
APPELEZ LE 15

mairie : 01 34 16 46 36  
[www.ville-andilly-95.fr](http://www.ville-andilly-95.fr)



# CANICULE, FORTES CHALEURS

## BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner en mairie – 1 rue René Cassin – 95580 Andilly

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Numéro de téléphone : .....

Adresse : .....

Nom et coordonnées du médecin traitant : .....

Personne à prévenir en cas d'urgence (nom, coordonnées et qualité) : .....

### Je m'inscris en qualité de :

- personne de 65 ans et plus
- personne de 60 ans et plus, inapte au travail
- personne en situation de handicap

### Je bénéficie :

- d'une aide ménagère (nom et coordonnées)
- de portage de repas à domicile
- de la téléassistance

### Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2024 :

- je réside à Andilly sans interruption
- je serai absent(e) d'Andilly aux dates suivantes : .....

Nom et qualité de la tierce personne demandant l'inscription le cas échéant : .....

Ces informations sont conservées par la Commune d'Andilly afin de vous inscrire à notre liste de personnes vulnérables à contacter en cas de déclenchement du plan canicule. Elles sont collectées par la Mairie et sont destinées à ses agents, le Maire et sur demande du Préfet. Elles sont conservées jusqu'à que vous ne souhaitiez plus faire partie de cette liste. La base juridique du traitement repose sur votre consentement.

Conformément à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel (loi du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des données n°2016/679), vous pouvez retirer votre consentement à tout moment au traitement de vos données ; vous pouvez également exercer vos droits d'accès aux données, de rectification, d'opposition, de limitation, ou d'effacement en contactant le Délégué à la protection des Données Personnelles de la collectivité en envoyant un courriel à [dpd@cigversailles.fr](mailto:dpd@cigversailles.fr). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Fait à Andilly, le

Signature